

HOMOSEXUALITÉ  
 CONTRÔLE PARLER DIFFAMATION  
 TRAUMATISME PORNOGRAPHIE  
 CHOIX TRANSSEXUALITÉ REFUS VIOLENCE  
 FEMMES SEXISME DROIT MANIPULATION  
 HOMMES ORIENTATION VIOL  
 ÉGALITÉ ÉCOUTER HUMILIATION  
 CRIME COUPS CYBER VENGANCE  
 AGRESSION NON ENTENDRE  
 AIDE VICTIME PEUR RESPONSABILITÉ  
 SEXUEL ABUS SANCTION DÉLIT  
 AGRESSEURS INÉGALITÉ  
 IMAGES URGENCE ISOLEMENT

“ JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN  
 DE VIOLENCES  
 SEXISTES OU SEXUELLES ”

**PARLEZ-EN !**

Les violences sexistes et sexuelles sont interdites et punies par la loi.

Des professionnels sont à votre écoute.

**À QUI PARLER DANS L'ÉTABLISSEMENT ?**

Chef d'établissement

-----  
 Conseiller principal d'éducation  
 Assistants d'éducation

-----  
 Médecin / Psychologue  
 Infirmier / Assistant de service social

-----  
 Enseignants  
 Référent égalité filles-garçons

-----  
 Copains / Copines

**À QUI PARLER HORS DE L'ÉTABLISSEMENT ?**

Urgences : 15 - 17 - 112

Par SMS : 114

Enfance en danger : 119

Stop harcèlement : 3020

Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236

Numéro régional : 0 800 400 235